

CAHIER DES CHARGES

Ligue Cote d'Azur de tir à l'arc

1/ Définition

Le cahier des charges est un document écrit qui précise :

- l'engagement du Club organisateur d'un concours ou d'un championnat à respecter les exigences fédérales.
- le soutien de la Ligue dans l'organisation du championnat par sa présence.

2/ Objet.

La Ligue de Côte d'Azur a décidé l'élaboration d'un cahier des charges pour tous les concours qualificatifs et championnats à destination des futurs organisateurs.

Elle leur demande de s'engager en respectant les consignes et règles prévues et en y associant tous ses partenaires.

Les exigences de la Ligue vis à vis de l'organisateur, ont pour but de valoriser la compétition en l'aidant.

Les origines de cette réussite passeront par les principes suivants :

- Collaboration - Un travail de collaboration entre l'organisateur et la Ligue assurera toute la qualité que l'on doit attendre d'une compétition de ce type.
- Respect - Les conditions de réussite d'un concours passent par le respect du règlement de la compétition, le respect du cahier des charges et des engagements mutuels.
- Cohérence - Les concours doivent tous être organisés de façon identique.

3/ Présentation générale

Les concours qualificatifs

Ils sont composés d'épreuves réparties sur la région Côte d'Azur qui sont :

- en salle : 2 fois une série de 10 volées de 3 flèches.
- à l'extérieur : 2 séries de 12 volées de 3 flèches ou 2 séries de 6 volées de 6 flèches pour le 2x50m
2 séries de 6 volées de 6 flèches pour le FITA olympique
- une phase de qualification suivi de phases finales individuelles ou(et) par équipes de Club pour la salle et le FITA olympique.
- le parcours campagne : 12 ou 24 cibles.
- le parcours 3D : 2x20 ou 40cibles.
- le parcours nature : 2x21 ou 42 cibles

Les championnats de Ligue

Les Championnats de Ligue sont ouverts aux licenciés de la Ligue qualifiés pour y participer.

Les archers d'une autre ligue devront faire une demande au club organisateur qui acceptera en concertation avec la Ligue.

Objectifs :

- décerner le titre de champion de Ligue de Côte d'Azur par catégories **ou en Scratch**.
- l'épreuve par équipe du Circuit DR sert de référence au classement de la division régionale et il permet de sélectionner à l'issue des trois épreuves les 2 équipes hommes et femmes (arc classique et arc à poulies) de DR qui participeront à la finale nationale de division régionale et de décerner le titre de Champion de Ligue.

4/ Règles et procédures d'organisation

Rôle de l'organisateur

Respect du cahier des charges

L'organisateur s'engage à respecter toutes les consignes et instructions de ce cahier des charges et ainsi à garantir les meilleures conditions de déroulement d'un concours.

Assurer la qualité de la compétition

Le responsable de l'organisation assure la coordination de l'ensemble des acteurs. Ses missions sont :

Durant la phase de préparation

- constituer une équipe pour l'organisation de cette compétition.
- répartir les tâches et assurer le suivi de la préparation et de la mise en place de la compétition.
- assurer les relations avec le délégué de la Ligue.

Durant la phase de réalisation

- Superviser la compétition.
- S'assurer en permanence du confort des archers et des arbitres
- **Accueillir et accompagner les personnalités importantes**
- Participer à la réunion des capitaines d'équipes
- Etre en relation avec le délégué de Ligue.
- Organiser et diriger la cérémonie de remise des prix.

Lors de la phase post-compétitive

- Assurer la diffusion des résultats à la FFTA et à la Commission Sportive Régionale.

Préparation administrative de la compétition

Programme

L'organisateur doit réaliser un programme et des formulaires d'inscription.

- Ces documents doivent être prêts au plus tard 1 mois avant la compétition sauf pour les Championnats de Ligue dont le délai est de 2 semaines.
- Ils devront être envoyés à tous les clubs **par courrier** (et e-mail facultatif) avec formulaire d'inscription particulier.

Dans ce programme doit apparaître :

- Le type de concours (qualificatif au Championnat de France – Championnat Départemental ou de Ligue)
- la date et lieu de la compétition
- l'adresse du site de la compétition et plan d'accès
- s'il y aura un **fléchage**
- les contacts des différents responsables organisateurs (adresse, tél., fax, e-mail)
- la liste des hôtels environnants (adresse, téléphone, tarifs, situation par rapport au terrain)
- le tarif des inscriptions et des repas (précisions sur les repas : plateaux, repas chauds, etc.)
- le programme et horaires de la compétition
- la fiche d'inscription individuelle et par équipe
- la liste des arbitres
- le type de blasons utilisés
- tenue blanche ou de Club obligatoire et chaussures de sports sauf pour les discipline parcours

Inscription

L'organisateur garantit :

- Le montant de l'inscription est celui adopté en Assemblée Générale.
- Chaque équipe de DR doit déposer le nom des 4 archers composant son équipe, au plus tard, le matin avant le premier tir de qualifications. Elle peut procéder à des changements par rapport à l'inscription préalable. En cas de changement dans la composition de l'équipe, l'organisateur n'est pas tenu de changer la répartition des archers sur les cibles. S'il y a un remplacement d'archer, le nouveau tireur prendra la place du compétiteur absent.

Répartition des archers sur les cibles

Nous demandons à l'organisateur de respecter le règlement de la FFTA.

L'organisation des terrains et locaux

L'équipe chargée des terrains de compétition et d'entraînement doit en assurer la mise en place, la maintenance, les évolutions lors de la compétition et le rangement à l'issue de l'épreuve.

Elle doit également s'assurer de la mise à disposition des différents espaces et locaux aux acteurs de la compétition (arbitres, capitaines d'équipes, médical, secouristes, etc.)

Mise en place

Le site de la compétition comprend :

- le terrain de compétition réservé aux tireurs et aux entraîneurs officiels
- une zone d'entraînement et d'échauffement **est impérative**
- **zone du public bien signalée dont le respect sera surveillé par la Commission Technique**
- zone de détente (buvette, stands d'exposition, etc)

La longueur du terrain, la disposition des cibles et toutes les mesures réglementaires liées à l'organisation d'une compétition sont définies selon les règlements fédéraux en vigueur. Ils doivent être respectés par l'organisateur.

Suivi de la compétition

L'anticipation doit être l'une des règles de base de l'équipe de terrain qui doit :

- Assurer le confort et la sécurité des archers et des arbitres (changement de blasons, contrôle de l'état des cibles, etc.).
- Préparer et organiser les différentes phases de la compétition qui devront se dérouler et s'enchaîner dans les délais et les conditions initialement prévues.
- Rangement : Le rangement peut être progressif et commencer avant la fin des tirs, à condition qu'il ne gêne pas les participants et ne retarde pas le déroulement de la compétition et de la cérémonie de remise des prix.

5/ Déroulement de la compétition

Besoins humains

En fonction des périodes d'installation, d'exploitation et de rangement, le besoin en personnel est variable. Cependant, il est demandé à l'organisateur de prévoir la permanence nécessaire (une personnes "reconnaisable" pour 8 cibles) afin d'assurer la maintenance du terrain.

Besoins matériels

- **Sur le terrain de tir :**
 - Cibles et chevalets : avec un numéro de cible et un numéro au pas de tir.
 - Drapeaux : 1 sur la cible lors de tir en extérieur, 1 par cible sur le pas de tir et 1 pour chaque arbitre.
 - Matériel et fournitures pour le traçage des lignes.
 - Blasons.
 - Feux tricolores et système de remplacement en cas de panne d'électricité.
 - Décompteurs ou horloges digitales (optionnels).
 - Plaquettes supports des feuilles de marques avec une protection contre la pluie lors de tir en extérieur.
 - Table et chaise pour le directeur de tir avec abri pour les compétitions extérieures.
- **Derrière le pas de tir :**
 - Chaises pour les archers, entraîneurs, arbitres.
 - Des barrières délimitant les espaces réservés aux archers et au public.
 - Des installations sanitaires (WC).
- **Résultats :**
 - Une sonorisation et un tableau d'affichage
 - Un podium pour accueillir les médaillés (individuels et par équipes)

6/ Accueil, greffe et résultats

- **Avant la compétition**
 - Prévoir la répartition des archers sur les cibles - Préparation des feuilles de marques
- **Pendant la compétition**
 - Au fur et à mesure de l'arrivée des compétiteurs, les responsables avec un arbitre devront :
 - Contrôler les inscriptions des archers : passeport, licence, certificat médical et certificat de surclassement.
 - Donner l'attribution des cibles. La répartition des archers sur les cibles doit être affichée à l'accueil où les archers pourront la consulter aisément.
 - Distribuer à chaque archer un dossard pour un championnat de Ligue.

7/ Informations et Résultats

Le responsable de la gestion des résultats doit coordonner toute la chaîne qui part du recueil des scores en cible jusqu'à leur affichage (tableau de marque, papier, informatique) pendant et après la compétition.

Les missions de ce responsable de secteur, au fur et à mesure du déroulement des tirs sont les suivantes :

- Pendant le tir
 - Installer des panneaux d'affichage qui doivent informer :
 - du programme ;
 - de la répartition des archers sur les cibles ;
 - des résultats
 - du tableau des duels.

Mettre en place un système permanent de recueil des scores durant la compétition.

▪ Après le tir

Produire, diffuser et afficher les résultats définitifs.

- Le plus tôt possible, afficher les résultats sur les tableaux et panneaux réservés à cet effet.
- Au moment de la remise des prix, distribuer les feuilles de marques.
- Mettre à disposition des résultats papiers au responsable de la Ligue chargé du suivi de ceux-ci.
- Une édition papier des résultats doit être envoyée **par courrier** (et e-mail facultatif) à chaque club présent à la compétition.
- Envoi des résultats sous 48 heures par courriel à la FFTA : "sport@ffa.fr"